

**DÉCISION SUR LE PROTOCOLE À L'ACTE CONSTITUTIF DE L'UNION
AFRICAIN RELATIF AU PARLEMENT PANAFRICAIN**
Doc. Assembly/AU/13(XIX)-b

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la recommandation du Conseil exécutif contenue dans la Décision EX.CL/Dec.707(XXI) sur le Protocole à l'Acte Constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement Panafricain ;
2. **DÉCIDE** que le projet de Protocole à l'Acte constitutif de l'Union africaine relatif au Parlement panafricain soit l'objet de consultations plus approfondies en ce qui concerne les articles 8.1(a) et 8.2 du projet de protocole relatif aux pouvoirs législatifs et de surveillance, dont l'examen doit être reporté ultérieurement, en fonction des progrès accomplis dans le processus d'intégration.



Decision on the Protocol to the Constitutive Act of the African Union Relating to the Pan-African Parliament Doc. Assembly/Au/13(Xix)B

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/70>

Downloaded from African Union Common Repository